



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ TRAITEUR - LOT N°2:  
COCKTAILS DE PLUS DE 200 PERSONNES  
AVEC OU SANS SERVICE (5 A 24 PIÈCES)  
PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ TRADI  
RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-24-386  
EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 13 août 2024 relatif au marché de prestations de service de traiteur - Lot n°2 : Cocktails de plus de 200 personnes avec ou sans service (5 à 24 pièces) ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société TRADI RESTAURATION jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société TRADI RESTAURATION, sise 25 rue du Chemin Vert – 94100 Saint Maur des Fossés, représentée par M. Cyrille BILLOT, gérant, le marché traiteur – Lot n°2 : Cocktails de plus de 200 personnes avec ou sans service (5 à 24 pièces) ;

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 20% pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement deux fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241119-lmc1H12586H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/11/2024  
Date de Publication : 22/11/2024